*Principes, revendications et pratiques féministes de L’ACSSUM*

En date du 15 mars 2015

**Principes**

* **Fondation Comité Femmes et Sociologies** *«*Que l'ACSSUM encourage et soutienne la formation du Comité Femmes et Sociologies dont la mission sera la création d'un safe space pour les étudiantes\* au département de sociologie de l'Université de Montréal.

Que l'ACSSUM reconnaisse le comité Femmes et Sociologies comme instance pouvant apporter des recommandations et agir à titre de contre-pouvoir.

Que l'ACSSUM s'engage à octroyer au Comité Femmes et Sociologies les montants de 2$ par membre de l’association, montants qui serviront notamment à l'achat de matériel de mobilisation, à l'organisation d'activités et d'événements, au financement de recherches féministes, etc., et ce de façon bi-annuelle.

Que l'ACSSUM reconnaisse la souveraineté du comité Femmes et sociologies face à sa gestion des dépenses. En contrepartie, le Comité femmes et sociologies s'engage, par souci de transparence, à présenter son budget annuel sur demande.

Que l’ACSSUM s’engage au maintien et à la postérité du Comité Femmes et Sociologies en l’inscrivant dans sa Charte. » Adoptée à l’unanimité (16 avril 2015)

* « Que l'ACSSUM s'inscrive en faux contre une réduction de l’individu à sa biologie » (adopté le 14 juin 2012).
* « Que l'ACSSUM adopte une position selon laquelle quiconque — quel que soit son attribution de sexe ou de genre — puisse être féministe au plein sens du terme. » (adopté le 14 juin 2012)
* « L’ACSSUM dénonce tout projet de loi portant atteinte aux droits des femmes. » (adopté le 27 novembre, 2013)
* « Que l’ACSSUM réaffirme la nécessité de prendre en compte, dans certains lieux de réflexions et d’actions féministes, la place de l’oppression de la féminité dans le corps et les pratiques des hommes pour une solidarité plus large. » (adopté 5 février 2015)
* « Que l’ACSSUM se revendique d’une pluralité des féminismes reconnaissant les formes directes de violence et de dévalorisation du corps des femmes, mais aussi la dévalorisation plus large des valeurs et pratiques historiquement posées comme féminines. » (adopté 5 février 2015)
* « Que l’ACSSUM réaffirme la nécessité de penser les différents rapports de pouvoirs au sein même des féminismes basés sur la classe, la race, l’âge, la religion, le sexe, les handicaps, l’ethnicité, l’orientation sexuelle, l’identité, le statut d’immigration et l’expression de genre, pour ne nommer que ceux-là. » (adoptée le 5 février 2015)
* « Que l’ACSSUM encourage la formation d’espaces non-mixtes pour toutes personnes s’identifiant totalement ou partiellement en tant que femmes permettant la conscientisation, la formation de discours et la prise d’action à l’intérieur de congrès mixtes. » ( adopté le 5 février 2015)
* « Considérant la tendance au sein du Congrès de l’ASSÉ à reléguer les causes féministes au second plan face à d’autres enjeux;

Considérant nos propres positions féministes;

Que l’ACSSUM rappelle l’importance des enjeux féministes qui sont multidimensionnels et dont on ne peut pas reporter au second plan face aux différents enjeux sociétaux et militants. » (adopté le 17 mars 2015)

**Revendications**

* « Que l’ACSSUM demande aux professeur-e-s de développer une sensibilité à l’égard de leurs choix de textes obligatoires et de considérer les enjeux de genre sous-jacents;

Que l’ACSSUM demande au département de sociologie d’encourager ses professeur-e-s à intégrer davantage de textes obligatoires incluant des auteures femmes;

Que l’ACSSUM mandate son ou sa représentant-e afin de faire valoir sa position lors de la prochaine assemblée départementale;

Que l’ACSSUM effectue un suivi du dossier en septembre 2015. » (adoptée le 13 janvier 2015)

* Que l’ACSSUM apporte cette proposition, incluant l’argumentaire suivant, à l’ASSÉ :

Considérant que les femmes sont majoritaires dans les emplois publics,
Considérant que les mesures de relance d'économie ont d’abord favorisé les hommes, tandis que les mesures d'austérité touchent davantage les femmes
Considérant le délaissement des services sociaux par l’État dans le cadre des mesures d’austérité et l’impact que cela a sur le travail invisible des femmes,

Que l’ACSSUM considère les mesures d’austérité comme étant sexistes.

Que l’ACSSUM dénonce le refus du gouvernement de faire des analyses des impacts différenciés de l’austérité selon le genre et insiste sur la nécessité de les réaliser. (adoptée le 17 mars 2015)

* « Considérant que le projet de loi 20 met des quotas à la pratique des interruptions volontaires de grossesse (IVG) et que celles-ci ne seront plus considérées comme des interventions médicales prioritaires ;

Considérant que les précisions du ministre Barrette ne sont pas suffisantes pour nous rassurer sur les impacts potentiels de ce projet de loi ;

Que l’ACSSUM considère ce projet de loi comme étant une régression inacceptable du droit des femmes à disposer de leur corps et exige son retrait*. »* Adopté à l’unanimité (adoptée le 16 avril 2015)

* « Considérant la proposition de l’AFESH :

« Considérant le septième principe de base et le sixième critère 4 et 5 des statuts et règlements de l'ASSÉ. Que l'ASSÉ respecte ses statuts et règlements. Que l'ASSÉ considère comme non membre les associations étudiantes qui n'ont pas de principes, de pratiques et de revendications féministes, si elles ne s’y engagent pas d’ici le congrès annuel. »

Que l’ACSSUM demande une approche plus graduelle passant par exemple par le retrait du droit de vote et finissant par l’expulsion des associations étudiantes concernées. » Adoptée à l’unanimité (adoptée le 22 avril 2015)

* « Considérant l'adoption de la position 6 (Que l'ASSÉ appelle les travailleuses du secteur public, secteur composé majoritairement de femmes, à faire de cette grève et de cette lutte contre l'austérité un mouvement féministe dépassant le syndicalisme traditionnel et recentrant le débat sur la question de la lutte des femmes contre l'État qui leur refuse systématiquement le droit de grève par l'entremise de la Loi sur les services essentiels, loi réduisant les travailleuses au rôle de ménagère de toute la société.) adoptée lors du congrès de l'ASSÉ les 21 et 22 février 2015.

Considérant l'adoption à l'unanimité de la position 14 (Considérant que les femmes occupent la majorité des emplois de la fonction publique et sont donc les premières à subir les effets des compressions; Considérant que les coupures dans les services sociaux ont pour effet d’augmenter la charge de travail invisible des femmes; Que le RSÉ dénonce la dimension sexiste des compressions et de la précarisation des emplois dans la fonction publique et parapublique, ainsi que du désinvestissement dans les services sociaux.) lors du RSÉ tenu les 26 et 27 septembre 2015

Considérant l'occultation des enjeux de genre et plus spécifiquement des revendications féministes dans le communiqué de presse produit par l'ASSÉ suite à la tenue du RSÉ les 26 et 27 septembre 2015 ([http://www.newswire.ca/…/le-rassemblement-syndical-en-educa…](http://l.facebook.com/l.php?u=http%3A%2F%2Fwww.newswire.ca%2Ffr%2Fnews-releases%2Fle-rassemblement-syndical-en-education--un-premier-pas-vers-la-greve-529707951.html&h=xAQELo4KjAQFW3WL7FTSwuDT_WZSo4qXx-8bEgSOlyetlKQ&enc=AZMCbj72q3_pnr7YXvysri5EcwdnunghtYFfpyclDrJJQPrhpxD6Yf60B2vNFrkLAT4RVsInZwbyHVyTayrheplFlqSKMB45o-zsngJlRNLVHH6A-doHrQO6PYA1pvaJf60XbuGXg9aQFESE7hh1FAcK-Fet2RwWAIXEwGnHsuQbIfKZD8MjiAeakb4y32Tnxdo&s=1))

Que l'ACSSUM apporte une motion de blâme à l'endroit de l'ASSÉ lors du prochain congrès afin de dénoncer sa participation à la minorisation des enjeux féministes dans les luttes communes. »(adoptée le 13 octobre 2015)

**Pratiques**

Au sein de l’exécutif :

* + Exécutif présentement composé de 7 femmes et 3 hommes. Les postes comportant le plus grand nombre de responsabilités sont occupés par des femmes. (Par exemple, la coordination générale, la trésorerie, etc.).
	+ Les noms des postes ont été féminisés.

Les communications :

* Toutes les communications avec les membres sont féminisées, incluant la Charte de l’ACSSUM.
* Invitations à participer à différents évènements féministes, tels des manifestations, sont régulièrement envoyé aux membres.

Lors des assemblées :

* Les membres sont tenus de féminiser leurs propos lorsqu’ils et elles s’adressent à l’assemblée.
* Les tours de paroles sont accordés en alternance hommes-femmes.
* Une gardienne du sentie est élue lorsque le besoin de se fait sentir, par exemple lors de débats sur des sujets sensibles.

Les activités organisées de concert avec le Comité Femmes et Sociologies :

* Des 4 à 7 féministes sont organisés quelques fois par année afin de financer le Comité Femmes et promouvoir les enjeux féministes.
* Plusieurs conférences-discussions sont organisées à toutes les sessions sous forme de « Midis féministes ». Des professeures de tout horizon sont invitées afin de présenter différents enjeux féministes.
* L’Université d’été féministe à l’Université de Montréal de l’année dernière a été organisé avec le soutien financier et logistique du Comité Femmes et Sociologies.
* Quelques ateliers de discussion ont été organisés sur des enjeux féministes en lien avec notre département, par exemple la présence d’auteures dans les lectures obligatoires de nos cours.
* Un projet de répertoire des auteures sociologues via un site internet (dans le même principe de ce qui a été fait pour les auteures en sciences politiques) est en train de s’organiser.